

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES  
PARTICULIERES (CCTP)**

**Personne publique**

**MAIRIE DE MORSANG SUR SEINE  
24 grande rue 91250**

**Objet du marché**

**MARCHE N° PA 2020-1**

**LOT 1 - Second oeuvre**

**REHABILITATION DE LA MAIRIE DE MORSANG SUR SEINE**

---

Mairie de Morsang sur Seine  
24 grande rue  
91250

Tél. : 01 60 75 20 18 - Mail : [secretariat.mairie@mairie-morsangsurseine.fr](mailto:secretariat.mairie@mairie-morsangsurseine.fr)

---

# SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE .....	3
ARTICLE 2 : LOCALISATION.....	3
ARTICLE 3 : CONNAISSANCE DES INSTALLATIONS .....	3
3.1 / CONNAISSANCE.....	3
3.2 / PRISE EN CHARGE .....	3
ARTICLE 4 : PRESCRIPTIONS GENERALES .....	3
ARTICLE 5 : PRESCRIPTIONS PARTICULIERES.....	4
5.1 / INSTALLATION DE CHANTIER, PROTECTION DES EXISTANTS, NETTOYAGE QUOTIDIEN.....	4
5.2 / TRAVAUX ZONE ACCUEIL.....	4
5.2.1. REPRISE PONCTUELLE EN TOILE DE VERRE (MOTIF CHEVRON) .....	4
5.2.2. REPRISE DES SUPPORTS ET APPLICATION DE 2 COUCHES DE PEINTURE SUR TOUS LES MURS.....	4
5.2.3. PEINTURE DES RADIATEURS ET CANALISATIONS .....	4
5.2.4. DEPOSE DES ANCIENS FAUX PLAFONDS .....	4
5.2.5. POSE NOUVEAUX FAUX PLAFONDS.....	4
5.2.6. RESERVATION ET CADRE POUR TAPIS.....	5
5.3 / TRAVAUX ZONE BUREAU .....	5
5.3.1. REPRISE PONCTUELLE EN TOILE DE VERRE (MOTIF CHEVRON) .....	5
5.3.2. REPRISE DES SUPPORTS ET APPLICATION DE 2 COUCHES DE PEINTURE SUR TOUS LES MURS.....	5
5.3.3. Peinture sur les 2 portes et sur les 2 faces de la fenêtre.....	5
5.3.4. PEINTURE DES RADIATEURS ET CANALISATIONS .....	5
5.3.5. POSE DE FAUX PLAFONDS .....	5
5.4 / TRAVAUX ZONE DEGAGEMENT ET WC HANDICAPES .....	6
5.4.1. DEPOSE DE LA MOQUETTE MURALE .....	6
5.4.2. POSE DE PLAQUE DE BA 13 .....	6
5.4.3. REPRISE DES SUPPORTS ET APPLICATION DE 2 COUCHES DE PEINTURE SUR TOUS LES MURS.....	6
5.4.4. PEINTURE DES RADIATEURS ET CANALISATIONS .....	6
5.4.5. PEINTURE SUR DOUBLE PORTE ET SUR LES 2 FACES DE LA FENETRE .....	6
5.4.6. POSE FAUX PLAFONDS.....	6
5.4.7. POSE D'UNE JOUEE .....	6
5.5 / TRAVAUX ZONE BUREAU DU MAIRE / SALLE DES CONSEILLERS.....	6
5.5.1. DEPOSE DE LA MOQUETTE MURALE .....	6
5.5.2. POSE DE PLAQUES DE BA 13.....	7
5.5.3. REPRISE DES SUPPORTS ET APPLICATION DE 2 COUCHES DE PEINTURE SUR TOUS LES MURS.....	7
5.5.4. CREATION D'UNE CLOISON COUPE-FEU 1/2H .....	7
5.5.5. POSE D'UN BLOC PORTE COUPE-FEU 1/2H.....	7
5.5.6. POSE D'UNE CLOISON VITREE.....	7
5.5.7. PEINTURE DES RADIATEURS ET CANALISATIONS .....	7
5.5.8. PEINTURE SUR LA PORTE FENETRE TRIPLE, LA FENETRE ET LA PORTE FENETRE DOUBLE SUR LES 2 FACES .....	7
5.5.9. POSE DE PANNEAUX MURAUX ACOUSTIQUES DANS LE BUREAU DU MAIRE.....	7
5.5.10. POSE FAUX PLAFONDS .....	8
5.6 / POSE DE CARRELAGES ET PLINTHES .....	8
5.6.1. DEPOSE DES BARRES DE SEUIL ET DES PLINTHES .....	8
5.6.2. APPLICATION D'UN PRIMAIRE D'ACCROCHAGE SUR CARRELAGE EXISTANT .....	8
5.6.3. FOURNITURE ET POSE DE CARRELAGE .....	8
5.6.4. FOURNITURE, POSE ET PEINTURE DE PLINTHES .....	8
5.6.5. POSE DE LAINE DE VERRE .....	8
5.7 / TRAVAUX ZONE TISANERIE .....	8
5.7.1. POSE D'UN BLOC PORTE COUPE-FEU 1/2H .....	8
5.8 / TRAVAUX ZONE SALLE DU CONSEIL .....	9
5.8.1. REPRISE DES SUPPORTS ET APPLICATION DE 2 COUCHES DE PEINTURE SUR TOUS LES MURS.....	9
5.8.2. FOURNITURE ET POSE DE PANNEAUX TYPE BULLETIN BOARD .....	9
5.9 / TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DES ZONES .....	9
5.9.1. RABOTAGE DES PORTES ET PORTES FENETRES.....	9
5.9.2. FORFAIT NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER.....	9
6 / DOE.....	9

## **ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE**

Le présent marché a pour objet la réhabilitation de la Mairie de Morsang sur Seine.  
Les travaux consistent en la :

- Dépose
- Création de faux plafonds acoustiques
- Création d'une jouée
- Reprise de la toile de verre
- Peinture des murs, des menuiseries intérieures et extérieures
- Pose de panneaux bois acoustiques sur les murs
- Création de cloisons en BA 13 et en verre
- Pose de carrelage
- Pose de panneaux d'affichage
- Pose de portes

## **ARTICLE 2 : LOCALISATION**

Le bâtiment est situé au 24 Grande rue, 91250 Morsang sur Seine

## **ARTICLE 3 : CONNAISSANCE DES INSTALLATIONS**

### **3.1 / Connaissance**

Le candidat devra obligatoirement visiter le site.

Pour ce faire, il prendra rendez-vous auprès de la Mairie au 01 60 75 20 18.

Un certificat de visite, signé par les deux parties, sera alors à joindre à l'offre.

### **3.2 / Prise en charge**

Le titulaire renonce à faire état des difficultés suite au constat des supports après la visite du site, pour ne pas assurer sa mission, même partiellement, dans le cadre défini par le marché et notamment le présent CCTP.

## **ARTICLE 4 : PRESCRIPTIONS GENERALES**

Le titulaire se présentera à l'accueil du site, tous les jours, à chaque début et fin d'intervention.

Le titulaire interviendra de 8H à 18H (hors week-end et jours fériés).

Pour chacune des interventions qui nécessiterait de travailler en hauteur, l'entreprise devra être équipée du matériel adapté (échelle, nacelle, échafaudage), ainsi que toutes dispositions

et toutes précautions utiles pour assurer, dans tous les cas, la conservation (sans dommage) des ouvrages existants, contigus ou situés à proximité.

Le titulaire ne pourra prévaloir qu'il ne peut intervenir, sous prétexte qu'il n'a pas le matériel adapté. Il ne pourra prétendre à aucun complément de facturation.

Le titulaire devra vérifier la conformité des installations par rapport aux exigences réglementaires et normatives de sécurité et le cas échéant, faire des propositions de mise à niveau ou d'amélioration étayées à chaque fois par la reprise détaillée des dispositions réglementaires prises en considération.

## **ARTICLE 5 : PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**

### **5.1 / Installation de chantier, protection des existants, nettoyage quotidien**

Le titulaire devra mettre en place toutes les protections possibles pour éviter les poussières dans les zones non concernées par les travaux. Sur les zones avec du parquet ou du sol souple, le titulaire posera une protection au sol (carton, plastiques...).

### **5. 2 / Travaux zone Accueil**

#### **5.2.1. Reprise ponctuelle en toile de verre (motif chevron)**

Toutes les zones murales qui comportent des rayures, griffures ou poinçonnements, devront faire l'objet d'une reprise en toile de verre identique à l'existant avec un alignement parfait des chevrons.

#### **5.2.2. Reprise des supports et application de 2 couches de peinture sur tous les murs**

Une fois les reprises en toile de verre effectuées, le titulaire passera 2 couches de peinture acrylique satin à l'eau sur l'ensemble des murs. La couleur sera indiquée par le maître d'ouvrage sur présentation d'un nuancier par le titulaire.

#### **5.2.3. Peinture des radiateurs et canalisations**

Les radiateurs et canalisations feront l'objet d'un nettoyage, d'un léger ponçage, puis d'une mise en peinture spéciale matériaux ferreux pour radiateurs. La dépose et repose des radiateurs sont à la charge du maître d'ouvrage. La couleur sera identique au mur où est implanté le radiateur.

#### **5.2.4. Dépose des anciens faux plafonds**

La dépose des faux plafonds comprend l'enlèvement des plaques, mais également des porteurs et cornières. Certaines tiges filetées pourront être conservées si elles correspondent au nouveau calepinage.

L'évacuation et le traitement en décharge sont inclus dans la prestation, à la charge du titulaire.

#### **5.2.5. Pose nouveaux faux plafonds**

La pose des nouveaux faux plafonds fera l'objet d'un calepinage afin d'avoir des coupes identiques sur l'ensemble des extrémités.

Les cornières, porteurs, entretoises ainsi que l'ensemble des fixations chevilles et tiges filetées sont à la charge du titulaire.

Les dalles seront de dimension 600x600mm de type KNAUF DANOLINE (dalles perforées acoustiques).

#### **5.2.6. Réserve et cadre pour tapis**

A l'intérieur de la Mairie, au niveau de la porte d'entrée principale de l'accueil, le titulaire prévoira une réserve pour intégrer un tapis de sol. La prestation comprendra la fourniture du tapis de type passage intensif. Le modèle et la dimension seront validés par le maître d'ouvrage sur présentation d'un catalogue. Il sera d'une taille standard afin de pouvoir le remplacer facilement.

### **5.3 / Travaux zone Bureau**

#### **5.3.1. Reprise ponctuelle en toile de verre (motif chevron)**

Toutes les zones murales qui comportent des rayures, griffures ou poinçonnements, devront faire l'objet d'une reprise en toile de verre identique à l'existant avec un alignement parfait des chevrons.

#### **5.3.2. Reprise des supports et application de 2 couches de peinture sur tous les murs**

Une fois les reprises en toile de verre effectuées le titulaire passera 2 couches de peinture acrylique satin à l'eau sur l'ensemble des murs. La couleur sera indiquée par le maître d'ouvrage sur présentation d'un nuancier par le titulaire.

#### **5.3.3. Peinture sur les 2 portes et sur les 2 faces de la fenêtre**

Le titulaire après ponçage, appliquera 2 couches de peinture spéciale bois intérieur pour les faces internes et une peinture spéciale menuiseries extérieures pour les faces externes. L'ensemble des fenêtres sera peint en blanc sur les deux faces.

#### **5.3.4. Peinture des radiateurs et canalisations**

Le radiateur et les canalisations feront l'objet d'un nettoyage, d'un léger ponçage, puis d'une mise en peinture spéciale matériaux ferreux pour radiateurs. La dépose et repose des radiateurs sont à la charge du maître d'ouvrage. La couleur sera identique au mur où est implanté le radiateur.

#### **5.3.5. Pose de faux plafonds**

La pose fera l'objet d'un calepinage afin d'avoir des coupes identiques sur l'ensemble des extrémités.

Les cornières, porteurs, entretoises ainsi que l'ensemble des fixations chevilles et tiges filetées sont à la charge du titulaire.

Les dalles seront de dimension 600x600mm de type KNAUF DANOLINE (dalles perforées acoustiques)

## **5.4 / Travaux zones Dégagement et WC handicapés**

### **5.4.1. Dépose de la moquette murale**

L'ensemble de la moquette murale sera arraché du sol au plafond. L'évacuation et le traitement en décharge sont inclus dans la prestation à la charge du titulaire.

### **5.4.2. Pose de plaques de BA 13**

Pour recouvrir l'ancienne colle de la moquette murale, le titulaire posera une plaque de BA 13 sur l'ensemble des murs concernés. Il fera les bandes de jointements, les enduits de finition et un ponçage pour mettre une couche d'impression avant mise en peinture.

### **5.4.3. Reprise des supports et application de 2 couches de peinture sur tous les murs**

Une fois les plaques de BA 13 mises en place, le titulaire appliquera après la couche d'impression 2 couches de peinture acrylique satin à l'eau sur l'ensemble des murs incluant les WC handicapés. La couleur sera indiquée par le maître d'ouvrage sur présentation d'un nuancier par le titulaire.

### **5.4.4. Peinture des radiateurs et canalisations**

Le radiateur et les canalisations feront l'objet d'un nettoyage, d'un léger ponçage, puis d'une mise en peinture spéciale matériaux ferreux pour radiateurs. La dépose et repose des radiateurs sont à la charge du maître d'ouvrage. La couleur sera identique au mur où est implanté le radiateur.

### **5.4.5. Peinture sur la double porte et sur les 2 faces de la fenêtre**

Le titulaire après ponçage, appliquera 2 couches de peinture spéciale bois intérieur pour les faces internes et une peinture spéciale menuiseries extérieures pour les faces externes. L'ensemble des fenêtres sera peint en blanc sur les deux faces.

### **5.4.6. Pose faux plafonds**

La pose des faux plafonds fera l'objet d'un calepinage afin d'avoir des coupes identiques sur l'ensemble des extrémités.

Les cornières, porteurs, entretoises ainsi que l'ensemble des fixations chevilles et tiges filetées sont à la charge du titulaire.

Les dalles seront de dimension 600x600mm de type KNAUF DANOLINE (dalles perforées acoustiques).

### **5.4.7. Pose d'une jouée**

Autour du puits de lumière, le titulaire fera la pose d'une jouée à hauteur du nouveau faux plafond. La jouée et le puits de lumière seront peints en blanc avec 2 couches acrylique.

## **5.5 / Travaux zone Bureau du Maire / Salle des conseillers**

### **5.5.1. Dépose de la moquette murale**

L'ensemble de la moquette murale sera arraché du sol jusqu'à la cornière du nouveau faux plafond. L'évacuation et le traitement en décharge est inclus dans la prestation.

### **5.5.2. Pose de plaques de BA 13**

Pour recouvrir la colle de la moquette murale, le titulaire posera une cloison en Placostil avec 5 cm de laine de roche recouverte d'une plaque de BA13 sur l'ensemble des murs concernés. Il réalisera les bandes de jointement, les enduits de finition et un ponçage pour mettre une couche d'impression avant mise en peinture.

Les rails de Placostil devront permettre le passage des nouveaux câbles électriques, si besoin.

### **5.5.3. Reprise des supports et application de 2 couches de peinture sur tous les murs**

Une fois la pose des cloisons effectuée, le titulaire appliquera par-dessus la couche d'impression 2 couches de peinture acrylique satin à l'eau sur l'ensemble des murs. Un des murs sera de teinte différente dans chacune des 2 zones. Les couleurs seront indiquées par le maître d'ouvrage sur présentation d'un nuancier par le titulaire.

### **5.5.4. Création d'une cloison coupe-feu 1/2H**

La nouvelle cloison de type Placostil avec laine de roche ou équivalent séparant le bureau du Maire et la salle des conseillers sera toute hauteur. Elle sera coupe-feu 30 minutes. Les bandes de jointement seront toute hauteur, en revanche les finitions en ponçage et en impression se feront uniquement du sol au bas de la cornière du faux plafond.

### **5.5.5. Pose d'un bloc porte coupe feu 1/2H**

La porte sera d'une dimension 93x204, finition stratifiée, huisserie BER, y compris quincaillerie. Elle permettra d'accéder au bureau du Maire. 3 clefs seront fournies compris un canon adapté à l'organigramme de la Mairie. La couleur du stratifié sera indiquée par le maître d'ouvrage sur présentation d'un nuancier par le titulaire.

### **5.5.6. Pose d'une cloison vitrée**

La cloison vitrée coupe-feu 1/2 H comprendra un store intégré dans le vitrage et sera d'une dimension minimum 204h X 180L. La couleur du châssis et du store sera indiquée par le maître d'ouvrage sur présentation d'un document technique par le titulaire. Elle sera posée dans l'axe de la fenêtre du bureau du Maire, côté table ronde afin d'apporter de la lumière dans la salle des conseillers.

### **5.5.7. Peinture des radiateurs et canalisations**

Les radiateurs et les canalisations feront l'objet d'un nettoyage, d'un léger ponçage, puis d'une mise en peinture spéciale matériaux ferreux pour radiateurs. La dépose et repose des radiateurs sont à la charge du maître d'ouvrage. La couleur sera identique au mur où est implanté le radiateur.

### **5.5.8. Peinture sur la porte-fenêtre triple, la fenêtre et la porte-fenêtre double sur les 2 faces**

Le titulaire après ponçage appliquera 2 couches de peinture spéciale bois intérieur pour les faces internes et une peinture spéciale menuiseries extérieures pour les faces externes. L'ensemble des fenêtres sera peint en blanc sur les deux faces.

### **5.5.9. Pose de panneaux muraux acoustiques dans le bureau du Maire**

Dans le bureau du Maire 2 murs seront partiellement recouverts de panneaux acoustiques type IDEACUSTIC 16 de chez IDEATEC ou équivalent, en panneaux MDF 1200x1200, soit

un total de 14 plaques. La teinte des panneaux sera indiquée par le maître d'ouvrage sur présentation d'un nuancier par le titulaire.

#### **5.5.10. Pose faux plafonds**

La pose fera l'objet d'un calepinage afin d'avoir des coupes identiques sur l'ensemble des extrémités. Les cornières, porteurs, entretoises ainsi que l'ensemble des fixations chevilles et tiges filetées sont à la charge du titulaire.

Les dalles seront de dimension 600x600mm de type KNAUF DANOLINE (dalles perforées acoustiques).

### **5.6 / Pose de carrelage et plinthes**

**(bureau du Maire, salle des conseillers, bureau, zone Dégagement, accueil et sas d'accès à la salle du conseil municipal)**

#### **5.6.1. Dépose des barres de seuil et des plinthes**

Le titulaire fera la dépose de l'ensemble des barres de seuils et plinthes.

#### **5.6.2. Application d'un primaire d'accrochage sur le carrelage existant**

Le carrelage au sol existant sera conservé. Le titulaire devra faire la pose d'un primaire d'accrochage avant de procéder à la pose du nouveau carrelage afin d'assurer la bonne adhésion entre les anciens et nouveaux carreaux. Si besoin, un ragréage pourra être fait.

#### **5.6.3. Fourniture et pose de carrelage**

Le carrelage sera identique sur toute la zone. Il sera en grés cérame 60x60cm. Il fera l'objet d'un calepinage afin d'avoir des coupes droites et identiques sur les extrémités. La couleur sera indiquée par le maître d'ouvrage sur présentation d'un échantillon par le titulaire.

#### **5.6.4. Fourniture, pose et peinture de plinthes**

Les plinthes seront en bois et non en carrelage. Elles seront collées et clouées d'une hauteur de 10 cm compris un joint acrylique à peindre sur le haut. Elles seront recouvertes de 2 couches de peinture acrylique satin à l'eau, de couleur identique au mur.

#### **5.6.5. Pose de laine de verre**

La pose de la laine de verre (30cm d'épaisseur en 2 couches) ou équivalent se fera sur l'ensemble des nouveaux faux plafonds acoustiques de la Mairie.

Elle permettra d'obtenir une isolation optimum équivalente à la réglementation thermique en vigueur.

### **5.7 / Travaux zone Tisanerie**

#### **5.7.1. Pose d'un bloc porte coupe-feu 1/2H**

La porte d'une dimension 93x204, sera de finition stratifiée, huisserie BER, y compris quincaillerie. Elle permettra d'accéder à la tisanerie. Elle n'aura pas de clef. La couleur du stratifié sera indiquée par le maître d'ouvrage sur présentation d'un nuancier par le titulaire.



## **5.8 / Travaux zone Salle du conseil**

### **5.8.1. Reprise des supports et application de 2 couches de peinture sur tous les murs**

Le titulaire appliquera 2 couches de peinture acrylique satin à l'eau sur l'ensemble des murs. La couleur sera indiquée par le maître d'ouvrage sur présentation d'un nuancier par le titulaire.

### **5.8.2. Fourniture et pose de panneaux type BULLETIN BOARD pour affichage**

Les panneaux seront de type Bulletin Board de chez Forbo ou équivalent. Ils seront installés sur tout le mur côté escalier étage appartement. Ils auront une hauteur de 1,22m. Le bas des panneaux sera à une hauteur de 80 cm du sol.

## **5.9 / Travaux sur l'ensemble des zones**

### **5.9.1. Rabotage des portes et portes-fenêtres**

Le titulaire aura à sa charge l'ensemble du rabotage des portes et portes-fenêtres suite à la pose du carrelage.

### **5.9.2. Forfait nettoyage de fin de chantier**

A la fin du chantier, le titulaire devra faire réaliser une prestation de nettoyage par une société spécialisée. Elle comprendra le nettoyage des portes, sols, plinthes, fenêtre et vitrage de l'ensemble de la Mairie.

## **6 / DOE**

A la réception du chantier, le titulaire devra fournir l'ensemble des documents techniques et PV au Maître d'Ouvrage.

L'ensemble des informations sera transmis sur un support informatique (Clé USB).

A \_\_\_\_\_, le

Vu et accepté,  
par le soumissionnaire  
(nom, qualité et signature d'une personne habilitée à engager le soumissionnaire)